



## **OPÉRATION CHRONOCASH PRINTEMPS 2019**

### **RÈGLEMENT DE L'OFFRE CHRONOCASH : 50€ achetés = 15€ remboursés**

#### **Article 1 :**

Le GIE GRAND MAINE – Rue du Grand Launay 49 000 ANGERS organise, les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019, une offre spéciale Chronocash avec obligation d'achat.

Cette offre est ouverte à toute personne physique majeure ou mineure (sous l'autorité parentale), à l'exclusion des membres du personnel des sociétés organisatrices (le personnel du GIE GRAND MAINE et des boutiques du centre commercial GRAND MAINE, la Direction de chaque centre commercial, ainsi que des membres de leur famille).

Cette offre est valable une fois par jour et par personne, les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019 dans le centre commercial GRAND MAINE.

#### **Article 2 :**

Le présent règlement sera affiché au Kiosque Accueil Information du centre commercial GRAND MAINE. Il sera également consultable sur le site Internet du centre commercial GRAND MAINE : [www.grandmaine.com](http://www.grandmaine.com)

Il sera adressé gratuitement (remboursement du timbre au tarif en vigueur sur simple demande) à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Opération CHRONOCASH PRINTEMPS 2019, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS, accompagnée d'un RIB.

#### **Article 3 :**

Le GIE GRAND MAINE propose une offre avec obligation d'achat les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019. Cette offre est la suivante :

**50€ d'achats dans les boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour) donnent droit à 15€ de chèques-cadeaux GRAND MAINE (soit 333 commandes par samedi).**

Pour bénéficier de cette offre les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019, il suffit de :

- Réaliser 50€ d'achats, en une journée, dans une ou plusieurs boutiques du centre (hors Hypermarché Carrefour)
- Présenter ses tickets de caisse originaux et une pièce d'identité à l'hôtesse présente les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019 de 14h à 19h au Kiosque accueil
- Chaque jour d'opération, être dans les 333 premiers clients qui demandent à profiter de cette offre.

Une fois les tickets de caisse et la pièce d'identité certifiés conformes par l'hôtesse, le client se verra remettre 15 € de chèques-cadeaux GRAND MAINE, valables dans toutes les boutiques du centre.

Le GIE GRAND MAINE limite cette offre aux trois cent trente trois (333) premières demandes par samedi (soit mille trois cent trente deux (1 332) demandes sur les 4 jours d'opération pour atteindre ainsi 19 980 € de chèques-cadeaux redistribués). L'offre est limitée à une seule participation par jour et par personne.

L'offre débute le 27 avril et se déroulera ensuite les 4,11 et 18 mai 2019 et s'arrêtera le 18 mai inclus dès que les 1 332 demandes auront été atteintes (soit 333 commandes par samedi). Si les 1 332 demandes ne sont pas atteintes au 18 mai 2019, l'offre s'arrêtera de plein droit, même si les 19 980 € de chèques-cadeaux prévus en redistribution ne sont pas atteints.

**Article 4 :**

L'offre ne pourra faire l'objet d'aucune modification, et les chèques-cadeaux remis ne pourront être ni échangés, ni remboursés.

La société organisatrice se réserve le droit de ne pas remettre les chèques-cadeaux si les tickets de caisse présentés ne sont pas les originaux ou semblent frauduleux.

L'offre cessera d'elle-même dès que les 1 332 premières demandes seront atteintes. Les demandes qui arriveront après les 1 332 premières ne pourront être honorées et ne pourront faire l'objet d'aucun dédommagement de quelque nature que ce soit (remboursement, remise...).

Le centre commercial GRAND MAINE annoncera la fin de l'offre par une information au kiosque accueil dès que les 1 332 demandes auront été atteintes.

**Article 5 :**

L'offre sera communiquée sur les supports de communication suivants :

- En affichage dans le centre ville d'Angers et son agglomération
- En radio, sur NRJ et Chérie FM
- Par des PLV et affiches dans le centre commercial GRAND MAINE
- Sur le site Internet : [www.grandmaine.com](http://www.grandmaine.com), et sur la page Facebook du centre : <https://www.facebook.com/CentreCommercial.GrandMaine/>
- Par un e-mailing et une e-news envoyés sur la base de données du centre commercial GRAND MAINE.

**Article 6 :**

La participation à cette offre implique l'acceptation pure et simple des clauses du présent règlement.

**Article 7 :**

Le GIE GRAND MAINE se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'opération en cas de force majeure. Dans ce cas, l'interruption sera annoncée par voie d'affichage au sein du centre commercial.

Ces changements n'entraîneront aucun droit à dédommagement (remboursement, remise...) de quelque nature que ce soit.

**Article 8 :**

Toute contestation ou réclamation relative à cette offre devra être formulée par écrit et adressée à : CHRONOCASH PRINTEMPS, GIE GRAND MAINE - Rue du Grand Launay - 49 000 ANGERS

Le GIE GRAND MAINE tranchera le litige en dernier ressort. Les contestations ou réclamations ne pourront être retenues au-delà d'un délai d'un mois à partir de la clôture du jeu.

\*\*\*\*\*

*Extrait des conditions de l'offre :*

Offre avec obligation d'achat les 27 avril, 4,11 et 18 mai 2019, réservée aux 1 332 premières demandes soit 19 980 € de chèques-cadeaux offerts (soit 333 premières demandes par samedi). Offre limitée à une participation par personne par jour, sur présentation des tickets de caisse originaux et d'une carte d'identité. Le client peut cumuler plusieurs tickets de caisse d'achats effectués au sein de plusieurs enseignes du centre commercial Grand Maine, hors hypermarché Carrefour, sur la même et unique journée. 19 980 € de chèques-cadeaux offerts.